

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 23 avril 2026****Date de convocation :** 17 avril 2026**Date d'affichage :** 17 avril 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 17**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Étaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mme DURAND, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT Nathalie, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme MAIGNAN-NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SERRANDOUR pouvoir à Mme CHATELLIER

Étaient absents :

M HILLION est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M CHOLET, Maire

DELIBERATION N°2026-2-035 : Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **Créer** la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.
- **Attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.
- **Fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Considérant la candidature de :

- Conseiller titulaire : M Laurent BULTEZ Conseiller suppléant : Mme Gaëlle LEGEMBLE
- Conseiller titulaire : Mme Nathalie ROSSELOT Conseiller suppléant : M Rémy RAULT

Il est procédé au vote :

- Conseiller titulaire : M Laurent BULTEZ Conseiller suppléant : Mme Gaëlle LEGEMBLE
15 voix pour et 4 voix contre
- Conseiller titulaire : Mme Nathalie ROSSELOT Conseiller suppléant : M Rémy RAULT
4 voix pour et 15 voix contre

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (M Jean-Pierre RAULT, Mme Nathalie ROSSELOT, M Rémy RAULT, Mme Hélène BEAUVALLET)

DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : M Laurent BULTEZ
- Conseiller suppléant : Mme Gaëlle LEGEMBLE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24 avril 2026

Le Secrétaire,

Pierre HILLION



Le Maire,

Didier CHOLET

